

CCTP	SPECIFICATION								Page 1/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	Campus 2	Armorique	dce	DREAL		CCTP		0	

CAMPUS 2		
Maitre d'Ouvrage DREAL		

CCTP
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Marché AGENCEMENTS SUR MESURE

CCTP	SPECIFICATION								Page 2/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

SOMMAIRE

- 1 - Contexte de l'Opération
- 2 - Généralités
- 3 – Caractéristiques communes
- 4 - Les ouvrages détaillés
- 5- Variante

CCTP	SPECIFICATION								Page 3/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

1 – CONTEXTE DE L'OPERATION

Contexte

Le campus du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Écologique (MATTE) Atalante-Champeaux à Rennes, fruit d'une cohabitation de nombreux services de l'État, occupe à ce jour 6 bâtiments (cf. annexe 2) pour une surface de 17 500 m², abritant 750 agents qui disposent globalement d'un bureau individuel (23m² de surface utile brute /agent).

Le bâtiment principal (L'Armorique) date de 2007 et abrite la Direction interdépartementale des routes Ouest (DIRO) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne, avec près de 390 agents aujourd'hui et demain près de 480 agents

Le bailleur a proposé, dans le cadre du renouvellement du bail en 2024, une rénovation permettant d'atteindre les objectifs de la circulaire de la Première ministre « surface » du 8 février 2023, en passant de bureaux individuels à des espaces ouverts (moyenne de 16m² de surface utile brute par agent).

Des collectifs rassemblés sur les sites principaux

Les implantations des services de l'État seront ainsi réduites, en ramenant progressivement les agents dans les bâtiments principaux dont L'Armorique rénové, permettant des économies de loyers, de fluides, des regroupements d'équipes...).

Pour permettre cette optimisation sur L'Armorique, les travaux de rénovation supprimeront du cloisonnement pour passer à des espaces ouverts. Des démarches de macro-zoning et de micro-zoning ont été réalisées.

Au-delà de cet aspect immobilier, ce projet présente une opportunité pour adapter les espaces de travail aux pratiques et besoins actuels, notamment le développement des visioconférences, le télétravail et la nécessité de développer les moments collectifs de différentes natures lors des temps en présentiel.

Les travaux ont commencé depuis août 2025 et seront réalisés en 4 phases de 6 mois chacune. Les ailes du bâtiment seront progressivement rénovées, par verticalité. Des phases de déménagement et de relogement des agents dans les différents bâtiments du CAMPUS ont été réalisées ou vont l'être en amont de chaque phase de travaux.

CCTP	SPECIFICATION								Page 4/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

Des prestations complémentaires à la livraison des locaux

Les prestations seront à mettre en œuvre dans les locaux occupés par les 2 directions Dreal et DIRO.
Les prestations seront à prévoir en 4 tranches et ce à compter du 2^{ème} semestre 2026 puis au 1^{er} trimestre 2027, au 3^{ème} trimestre 2027 et premier trimestre 2028.

2 - GENERALITES

2.1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concernent les agencements menuiser sur mesure.
aux prestations d'études préalables, de fourniture, pose et installation d'agencement menuisé. Sont considérés comme agencements menuisé les agencements meublants ou les agencements sur mesures.

Les agencements dits "**meublants**" concernent tous les équipements réalisés en atelier et pouvant être dupliqués tels que les placards et les claustras
Les agencements dits "**Sur Mesure**" concernent tous les équipements réalisés sur mesure à l'unité tels que les Niche café, Niche repro
Combiné niche repro+café. et la Niche spécifique cuisine qui nécessiteront des adaptations, des prestations électriques et à la marge des équipements associés.

2.2 – NATURE DES PRESTATIONS - ÉTENDUE DE LA MISSION Conception

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir les conditions d'exécution de la mission et des prestations à prévoir
Les prestations incluent :

- Les études préalables dites d'exécutions (plans ou croquis) qui seront soumis au donneur d'ordre pour validation avant exécution
A noter que les plans seront ensuite les mêmes pour les différentes ailes et étages du bâtiment

Début de deuxième tranche (tranche optionnelle 1) les plans pourront être modifiés sur demande du maître d'ouvrage mais à la marge sur certains aspects ou détails .

Pour la même typologie d'agencement décrit à l'article 4 OUVRAGES DETAILLES suivant

- La fabrication en ateliers
- La livraison et l'approvisionnement sur site et dans les étages des équipements en 4 phases distinctes amenant des prestations échelonnées sur 2 ans. (voir délais et phasage précis Article 3) . A noter que ces prestations se feront en site occupé.
- Phase 1 correspond à l'aile B et à la tranche ferme

CCTP	SPECIFICATION								Page 5/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

- Phase 2 correspond à l'aile D et à la tranche optionnelle 1
- Phase 3 correspond à l'aile A ainsi que les passerelles et à la tranche optionnelle 2
- Phase 4 correspond à l'aide C et à la tranche optionnelle 3.

- Leur montage et l'installation dans les différents étages des bâtiments. A noter que ces prestations se feront en site occupé.

Le retrait des emballages

- Le SAV après réception des ouvrages pendant la période de garantie biennale

Pour la bonne exécution du marché, le titulaire mettra à disposition un interlocuteur unique, dédié et compétent.

La particularité de ce marché étalé sur une longue période conduit à ce qu'un engagement soit pris par le titulaire pour qu'en cas de changement de l'interlocuteur ainsi identifié, celui-ci ait les mêmes compétences que celui présenté initialement. .

2.3 – CONNAISSANCE DES LIEUX – PRESTATIONS EN SITE OCCUPE

Connaissance des lieux :

Le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité en cas de contraintes particulières de livraison ou de manutentions (nécessité d'un engin de levage, absence d'ascenseur)

Durant la durée des prestations :

Le « chantier » sera nettoyé en toute perfection, il sera procédé à l'enlèvement de tous les débris, emballages ou autres.

Les locaux ou lieux éventuels, mis à la disposition des ouvriers seront nettoyés et remis en état de leur mise à disposition.

Site occupé : mesures complémentaires à prévoir pour la mise en œuvre des agencements.

Les prestations de titulaire devront intégrer :

- La Protection des sols et murs
- La Mise en sécurité de la zone travaillée
- Repli du matériel après chaque intervention
- La Gestion des emballages et des déchets :

Le titulaire enlèvera des chantiers, à la date prévue au calendrier d'exécution, les matériaux refusés ou en excédent et les déchets de toute nature.

Le titulaire procédera à l'enlèvement quotidien des emballages de protection des équipements et de tous les déchets hors de l'établissement. (Compris cartons, palettes, plastiques et tous éléments constituant les déchets).

CCTP	SPECIFICATION								Page 6/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

Il prendra soin d'utiliser les filières de traitement et de valorisation des déchets adéquates.
Aucun emballage ou déchet ne restera sur place après livraison et montage.

2.4 – REGLEMENTATION ET DOCUMENTS DE REFERENCES

Le titulaire est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés, règlements administratifs ainsi que les normes homologuées en vigueur et documents qui s'appliquent aux prestations et régissent techniquement la fourniture des équipements et agencements faisant l'objet de la présente consultation.

Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus du soumissionnaire.

Les équipements et agencements devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui leur sont applicables.

Ils doivent satisfaire aux dispositions portées par les normes européennes homologuées et aux normes Françaises (NF) publiées par l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.) ou équivalent.

- Les recommandations fixées par le code du travail
- Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et des travailleurs, notamment l'article AM18. Le titulaire est réputé connaître la réglementation et s'y conformer lors des études et de la mise en œuvre. Il fera état, auprès du donneur d'ordre, des incidences sur la conception et la mise en œuvre, de la dite réglementation.
- Le marquage CE de conformité pour les mobiliers concernés
- Labellisation des filières de productions : Iso 9001 et Iso 14001, PEFC, etc

Sur simple demande du Donneur d'Ordre, le titulaire devra fournir l'ensemble des certificats de conformité liés aux fournitures et travaux de mis en œuvre

2.5 - LIVRAISON, INSTALLATION ET MONTAGE PAR PHASE

Délais

L'organisation des livraisons sera effectuée entre la personne désignée par la DREAL et le titulaire.

Le titulaire devra prendre toutes les mesures garantissant la sécurité absolue du public et du personnel. Il aura à sa charge :

- toutes les demandes de voirie, police, d'autorisation, de mise en place des protections nécessaire pour les livraisons
- Le montage et l'installation doit être réalisée par le titulaire. Si besoin, une formation sera dispensée auprès de la DREAL/DIRO par le titulaire pour le montage et démontage.

Transport et livraison

CCTP	SPECIFICATION								Page 7/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

Cette opération doit être conduite avec le maximum de précautions, compte tenu de la nature des matériaux transportés. Des dispositions particulières de protection des matériaux, calages, déchargements, etc. devront être mis en œuvre afin de préserver le parfait état de fonctionnement et l'aspect des fournitures.

Pour réaliser la livraison, le titulaire est incité à utiliser des véhicules qui fonctionnent avec des énergies propres.

La livraison devra être réalisée au minimum par 2 personnes, afin de faciliter la manutention des objets encombrants et limiter les dégâts pouvant être causés aux mobiliers et structures existantes.

Le titulaire s'engage à faire appel à des personnes qualifiées pour le montage de ses fournitures. S'il doit avoir recours à du personnel en intérim, ce dernier sera encadré et suivi par une personne qualifiée et bénéficiant d'une expérience adéquate en la matière.

Le titulaire s'inquiètera des modes de livraisons et accès pour chaque commande, Il prendra toutes les dispositions pour approvisionner chaque niveau du bâtiment. Il assurera les protections des ascenseurs, sols, angles de cloisons avant toute livraison.

La date de livraison du mobilier sera confirmée au titulaire lors du passage des ordres de services .

Risques inhérents au transport et au stockage

Les risques afférents au transport jusqu'au lieu de destination, les opérations de conditionnement, d'emballage, de chargement et d'arrimage ainsi que le stockage des matériaux et produits incombent au titulaire.

Les éléments devant être stockés pendant les périodes de livraisons le seront sur :

- des dispositifs appropriés, horizontaux ou verticaux, évitant toute déformation,
- un emplacement, de préférence clos et couvert, à l'abri de toute projection ;

2.6 - PROTECTION DES OUVRAGES ET DES PERSONNES

Pendant toute la durée des installations et jusqu'à la réception, le titulaire est responsable de la conservation et du maintien en bon état des équipements livrés.

Il est tenu de garantir de tous vols, détournements, dégradations et avaries, dommages, pertes et destructions de toutes natures.

Un constat contradictoire avec relevés photos sera remis et à signer avant le début des prestations.

Il est tenu de remettre en état ou de réparer ou de remplacer à ses frais les équipements qui auraient été endommagés, qu'elle que soit la cause du dégât et sauf son recours éventuel contre tous tiers responsables.

CCTP	SPECIFICATION								Page 8/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

Il devra également prendre toutes les dispositions pour éviter tout accident, de personnes sur ou aux abords du chantier. Il prendra donc les dispositions pour que les personnes intervenantes en livraison soient toutes équipées d'Equipements Individuels de Protections, et respectent les normes sanitaires en vigueur lors des livraisons. Il veillera par ailleurs à ce que les personnes intervenantes aient été formées aux dispositions réglementaires relatives à la sécurité et aux normes sanitaires.

Aucune indemnité ne peut être allouée au titulaire pour les pertes, avaries, dommages, dus à sa négligence, son imprévoyance, le défaut de précautions, de moyens ou les fausses manœuvres.

Si les livraisons et installations viennent à être interrompues pour quelque cause que ce soit, le titulaire doit protéger ces installations réalisées contre les dégâts qu'ils pourraient subir, sans frais supplémentaires pour le maître de l'ouvrage.

2.7 – Procès-verbal d'admission

Les prestations seront achevées en parfaite état permettant une utilisation immédiate de tous les locaux.

Le titulaire s'engage donc à mener les prestations à bonne fin sans Supplément de prix autres que ceux qui correspondraient à des modifications ou compléments décidés après commande initiale.

En cas d'articles défectueux (altérations physiques, difficultés de fonctionnement...), le titulaire– sur simple réclamation- procède à son échange gratuitement .

Les détails des documents à joindre lors du Procès-verbal d'admission seront indiqués dans le CCAP.

CCTP	SPECIFICATION								Page 9/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

3 – Caractéristiques communes à tous les ouvrages (dont les caractéristiques sont détaillées au paragraphe 4)

3.1 Réalisation des études et reprise des études

Réalisation des études en tranche ferme

A la notification de l'ordre de service de la tranche ferme, un délai sera donné au titulaire pour réaliser les études des ouvrages à réaliser (cf CCAP).

Les « *plans d'implantation par niveaux* » joints sont des plans d'implantation à titre indicatif.

Le guide des agencements sur mesure, composés de schémas de principes présentent les caractéristiques générales et dimensionnelles des équipements et d'agencements. Les dimensions seront à ré ajuster Le titulaire proposera les solutions techniques de mises en œuvre qui lui semblent les plus appropriées.

Avant toutes mises en œuvre ou fabrications, le titulaire réalisera les plans d'exécution (sous forme de plans ou schémas) de chaque équipement, qui présenteront les spécificités techniques, matériaux et nomenclatures

Ces rendus seront soumis pour validation avant exécution.

De par ses connaissances professionnelles, le titulaire apportera toutes les solutions techniques nécessaires à la construction dans les règles de l'art des équipements de façon à leur apporter solidité, durabilité et stabilité dans le temps.

Caractéristiques mécaniques

Le titulaire déterminera les sections, épaisseurs, etc des matériaux qu'il mettra en œuvre, et qu'il jugera les plus adaptées pour répondre aux exigences d'usages des équipements

Les assemblages

Les assemblages collés privilégieront les assemblages traditionnels de types feuillures languettes par collage de type vinylique (colle blanche) sans solvants de type urée-formaldéhyde, sans vis apparentes

Les assemblages mécaniques seront assurés par gougeons métalliques

Les fixations sur les supports en durs du bâtiment (sols, murs plafonds) seront assurées par tous les moyens nécessaires à la parfaite solidarité des ensembles dans le respect des normes en vigueur

CCTP	SPECIFICATION								Page 10/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

A la fin de tranche ferme, une mise à jour des études des ouvrages réalisés sera à communiquer conformément aux dispositions du CCAP

De même pour assurer au maitre d'ouvrage, une prise en charge de ces équipements et réaliser des ajustements ou manipulation ultérieures, il convient au titulaire, une fois les ouvrages réalisés de fournir sous forme de guide d'utilisation ou notice (pas de format de livrable imposé), les schémas mis à jour, les modes constructifs et d'assemblages retenus.

Un schéma pour chaque ouvrage est à fournir par le titulaire, pour figer les agencements réalisés.

Au début de la tranche optionnelle 1 : reprise partielle des rendus graphiques.

A la notification de l'ordre de service de la tranche optionnelle 1, un délai sera laissé au titulaire pour réaliser ces modifications.

Les modifications seront à la marge et ne remettront pas en cause la conception globale initiale de l'ouvrage à réaliser.

Les modifications demandées par le maitre d'ouvrage ou proposés par l'entreprise se feront en une seule fois par le maitre d'ouvrage lors de la réunion préparatoire de la tranche optionnelle 1 (cf CCAP).

3.2 ORIGINE DES MATERIAUX ET FINITIONS

La DREAL sont engagées dans une démarche globale de développement durable ou les exigences environnementales et/ ou sociales sont une priorité. Cette démarche et ces attentes devront intégrer la diminution de l'impact néfaste de certains matériaux, la valorisation de matériaux issus du recyclage, le volume de déchet et leur traitement.

Dans cette démarche de respect de l'environnement, un engagement du titulaire en faveur du développement durable est attendu.

Ce marché de mobilier sera en adéquation avec les exigences liées à l'économie circulaire et s'inscrire dans la démarche du PCAET.

Il est donc demandé au titulaire et à ses partenaires d'apporter à l'acheteur public, conformément à ses engagements présentés dans le mémoire technique et à RSE, les preuves de leurs implications dans une démarche environnementale et éco-responsable, dans le respect des normes et des certifications.

Certification environnementale

Pour limiter les impacts environnementaux du produit depuis sa fabrication jusqu'à sa fin de vie (cycle de vie), une certification environnementale (écolabels officiels) pourra être proposée : ISO 14021, NF-environnement, écolabel européen, Nordic Swann, Ange bleu (www.ecologie.gouv.fr/ecolabels) ; ou faire référence à tout ou partie des spécifications techniques définies par ces écolabels dans le marché

A la fin de chaque tranche, le titulaire mettra à jour le document « Matériaux LOI AGECE » présenté dans son offre, en adéquation avec les ouvrages réalisés.

Production, transport et livraison

Afin de réduire le coût carbone du transport, le pouvoir adjudicateur privilégiera, dans l'ordre : une production Locale

CCTP	SPECIFICATION								Page 11/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

Il veillera, lors de la livraison des mobiliers, à regrouper les transports, afin de limiter les émissions de Co²

Les modalités précises de livraison seront néanmoins déterminées par la personne publique en adéquation avec les phases d'aménagement des différents espaces. **(cf calendrier des prestations)**

Emballages

Le type d'emballage est en rapport avec la nature des équipements et le mode de transport proposé. La réduction de la masse ou de l'encombrement des emballages pour des motifs environnementaux ne doit pas nuire à la protection efficace contre les chocs lors des transports.

. L'enlèvement des déchets d'emballage du mobilier sera donc effectué par le titulaire au fur et à mesure de l'avancement du montage.

Une démarche d'écoconception devra être privilégiée lors du conditionnement des produits, ce afin de limiter la quantité de déchet produit pour les emballages. La suppression, la limitation ou à minima l'utilisation d'emballage réutilisables pour la livraison seront privilégiés.

Santé : lutte contre la pollution de l'air intérieur

Conformément à la directive 1272/2008/CE, les composants ne contiendront pas de substances dangereuses classifiées comme cancérigènes, mutagènes, toxiques, dangereuses pour le système de reproduction, allergéniques par inhalation, nocives pour l'environnement, dangereuses pour la santé en cas d'exposition prolongée, pouvant provoquer des effets irréversibles :

- Tous les panneaux dérivés du bois disposeront du classement E1 ou supérieur (dégagement de formaldéhyde inférieur ou égal à 0.124 mg par m³ d'air, mesuré suivant la norme européenne NF EN 717-1 applicable à tous les types de panneaux dérivés du bois).
- Les mousses seront exemptes de CFC conformément à la réglementation communautaire.
- Les différents composants et fournitures sont exempt de cadmium, plomb, chrome VI, mercure ou arsenic, et ne contiennent pas de formaldéhydes.
- Les colles vernis et peinture ne contiennent pas de COV nocif (ou à minima : moins de 5%).

Dans les fiches techniques, le titulaire indique les renseignements dont il dispose concernant la présence de substances chimiques préoccupantes soumises à autorisation, lorsque leur concentration est supérieure à 0.1% de la masse du meuble (nom de la substance chimique et recommandations d'utilisation saine).

Classification des produits mise à disposition par le titulaire en fonction de :

- la qualité écologique
- leur cycle de vie
- une liste de toutes les substances de traitement de surface pour chaque matériau présent dans les agencements
- leur fiche de sécurité ou tout document équivalent prouvant que ces critères sont rencontrés

Origine des matériaux

CCTP	SPECIFICATION								Page 12/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

L'utilisation de matériaux naturels et biosourcés ou recyclés ou contenant de la matière recyclée est privilégiée.

L'origine des bois utilisés et le mode de gestion forestière durable de la ressource utilisée sont spécifiées, notamment un label type PEFC (diversité biologique des forêts, capacité de régénération, vitalité,...) ou FSC (www.fsc.org) et afin de privilégier des bois en provenance d'exploitations forestières contrôlées et/ou exploitées de manière durable (un arbre coupé = un arbre planté)

Une attention particulière sera portée par la DREAL sur la provenance des matériaux. Si tant est qu'ils répondent aux exigences réglementaires édictées ci-dessus, certificats à l'appui, la ressource locale et régionale, pour l'ensemble des mobiliers ou parties qui les composent, sera privilégiée.

Les essences

Les essences qui composeront les agencements seront de type bois clair : peuplier, frêne ou chêne et choisies pour leur capacité à répondre aux exigences d'usages : solidité et durabilité.

Exclusion des bois rouges et exotiques

Quand cela n'est pas spécifié dans les descriptifs des équipements, Le titulaire proposera les matériaux, les solutions et suggestions techniques qu'ils jugeront les plus adaptées pour répondre aux exigences de design et d'usages

La ressource Française étant privilégiée, il sera admis, après validation des échantillons remis par le titulaire, des qualités pour le chêne de type QF3-QF4.

Les finitions

Les finitions privilégieront des teintes et vernis d'origines naturelles, de type Rubio, Blanchon ou équivalent, assurant une parfaite durabilité des surfaces dans le cadre d'un usage normal.

Avant application des teintes et vernis, il sera procédé à un ponçage fin des surfaces de bois naturelles. Afin d'éviter les éclis, une attention particulière sera portée sur le traitement et le ponçage des champs des panneaux de contreplaqués de peuplier qui seront conservés en l'état, sans alésage. Les arêtes seront rabattues.

Les teintes

Le choix définitif des teintes sera arrêté par la DREAL, après présentation par le titulaire des gammes fabricant et échantillons réels

Echantillons

Sur simple demande de la DREAL, et avant toutes exécutions, le titulaire produira les échantillons nécessaires à la validation des finitions

En cas de refus ou de non validation, le titulaire devra proposer des solutions alternatives répondant aux critères similaires à la consultation : qualité matériaux, qualité visuelle, qualité finition, prix identique

CCTP	SPECIFICATION								Page 13/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

3.3 PRESTATIONS ELECTRIQUES et ACCESSOIRES

Certains schémas indiquent des équipements électriques Prises de courant et luminaires qui seront à intégrer dans les agencements.

A noter que les prestations électriques devront répondre aux normes en vigueur et être installé par des personnes habilitées

Fourniture et branchements des équipements fournis précisé à l'article 4

4 – LES OUVRAGES DÉTAILLÉS

Préambule :

Les côtes de chaque ouvrage, données indiquent :

- Pour les côtes dites Hors-tout, les dimensions maximales des ouvrages
- Pour les autres côtes, des côtes approximatives correspondantes aux besoins attendus mais par son expertise et les ajustements que le titulaire souhaite apporter se retrouveront sur les rendus graphiques demandés.

• 4.1 CLAUSTRAS FIXES SUR MESURE CF « GUIDE des agencements sur mesures : CONFIGURATION 1 »

Usage :

Dispositif de séparations verticales des espaces de travail ou de circulations.

Ces claustras permettent :

- Apport colorimétrique : matériaux
- Séparateurs d'espaces
- Correction acoustique : barrière acoustique

Constitution :

- Cadre bois assemblé en atelier, réalisé en contreplaqué de peuplier ep 30mm, finition vernis naturel, fixé entre sol et faux-plafonds dalles minérales, compris toutes suggestions de fixations et de reprises sur dalles béton. Dimensions hors tout : Ht 220 à 240 / lg 180 / Pf entre entre 10 et 15 cm
- Ventelles fixes , 6 par claustras, constituées de toile de lin thermoformée de type Varian Culture-In ou équivalent. Lame de toile thermoformée pour assurer la rigidité, compris accessoires de fixation

CCTP	SPECIFICATION								Page 14/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

• 4.2 NICHE CAFE : CF « GUIDE des agencements sur mesures : CONFIGURATION 2 »

Usage :

Positionnées au sein des services, les Niches Cafés sont des ensembles menuisés positionnés dans des espaces fermés de 11 à 12 m2

Ensemble constitué

- de montants verticaux toute hauteur et de fonds réalisés en panneaux ou lames de bois de recyclage ou surcyclage (plusieurs épaisseurs possibles à condition que les accroches de ces éléments soient en adéquation avec leur poids) et vernis biosourcé ou huile type Rubio, Blanchon ou équivalent, aspect mat. Traitement des champs : tranches des panneaux contreplaqué apparents.
- D'un meuble de rangement avec 2 portes battantes sur charnières 110°, équipées d'un profil pris de mains. 1 Tablette réglable sur 1 coté.
- De 3 Meubles de tri avec chacun 1 porte sur tiroir sur rail métallique incluant 1 cercle et 1 poubelle à fournir sur 1 coté
- d'un plan de travail , étant soumis à des usages plus agressifs, réalisé en panneau trois plis avec parement chêne et alésage massif dito, finition vernis naturel type Rubio ou équivalent
- De 2 tablettes finitions dito plan de travail
- Assemblages
 - Les pièces constituant les points café, seront conçus de telle sorte à faciliter les approvisionnements, les assemblages et ajustements réalisés sur place.
- Caractéristiques dimensionnelles pour chaque meuble
 - Hors tout de la niche : Ht 220 à 240 / lg 210 / Pf 40
 - Meuble de rangement 2 portes : Ht 90 / Lg 120
 - Meubles de tri HT 90 /lg 30
- Spécificités à prévoir :
 - Fond de meuble permettant la descente de câblages nécessaires aux alimentations électriques des PC à positionner avec le maître d'ouvrage.
 - Travaux d'éclairage
 - A partir d'une prise existante présente sur le pan de mur, créer un interrupteur (hauteur standard) sur un des retours de la niche qui allume/et éteint l'éclairage par applique fixée au support du fond en partie haute

Localisation à voir sur plans

• 4.3 POINTS ESPACES REPRO : CF « GUIDE des agencements sur mesures : CONFIGURATION 3 »

CCTP	SPECIFICATION								Page 15/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

Usage :

Positionnés sur les territoires d'équipes toujours dans les mêmes locaux fermés que les niches café.

- Ensembles constitués
 - de montants verticaux toute hauteur et de fonds réalisés en panneaux ou lames de bois de recyclage ou surcyclage (plusieurs épaisseurs possibles à condition que les accroches de ces éléments soient en adéquation avec leur poids) et vernis biosourcé ou huile type Rubio, Blanchon ou équivalent, aspect mat. Traitement des champs : tranches des panneaux ou lames apparents.
 - .
 - Meuble de rangement haut 2 portes battantes sur charnières 110°, équipées d'un profil pris de mains et une niche avec 1 étagère intermédiaire en partie basse du meuble.
 -
 - 3 Meubles tri avec pour chacun 1 porte battante sur charnière incluant trappe déchets inox 1 cercle et 1 poubelle
 - un plan de travail soumis à des usages plus agressifs réalisé en panneau trois plis avec parements chêne et alésage massif dito, finition vernis naturel type Rubio ou équivalent
- Assemblages
 - Les pièces constituant les points repro, seront conçus de telle sorte à faciliter les approvisionnements et les assemblages et ajustements réalisés sur place.
- Caractéristiques dimensionnelles
 - Hors tout de la niche : Ht 220 à 240 / lg 220 / Pf 40
 - Meuble de rangement HAUT avec niche 2 portes : Ht 100 / Lg 60
 - Meubles de tri HT 90 /lg 30
- Spécificités
 - Fond de meuble permettant la descente de câblages nécessaires aux alimentations électriques des PC à positionner avec le maître d'ouvrage.
 - Travaux d'éclairage
 - A partir d'une prise existante présente sur le pan de mur, créer un interrupteur (hauteur standard) sur un des retours de la niche qui allume/et éteint l'éclairage par applique fixée au support du fond en partie haute.

CCTP	SPECIFICATION								Page 16/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

• **4.4 NICHE CAFE COMBINEE AVEC POINT ESPACE REPRO** : CF « GUIDE des agencements sur mesures : CONFIGURATION 4 »

Usage :

Positionnés au sein des services, les Niches sont un ensemble menuiser positionner dans des espaces fermés de 11 à 12 m2

Ensembles constitués ;

- de montants verticaux toute hauteur et de fonds réalisés en panneaux ou lames de bois de recyclage ou surcyclage (plusieurs épaisseurs possibles à condition que les accroches de ces éléments soient en adéquation avec leur poids) et vernis bio-sourcé ou huile type Rubio, Blanchon ou équivalent, aspect mat. Traitement des champs : tranches des panneaux contreplaqué apparents.
- Meuble de rangement 2 portes battantes sur charnières 110°, équipées d'un profil pris de mains. 1 Tablette réglable sur 1 coté.
- 5 Meubles tri avec chacun 1 porte battante sur charnière incluant trappe déchets inox 1 cercle et 1 poubelle à fournir sur 1 coté
- un plan de travail , étant soumis à des usages plus agressifs, réalisé en panneau trois plis avec parements chêne et alésage massif dito, finition vernis naturel type Rubio ou équivalent
- 2 tablettes finitions dito plan de travail
- Meuble de rangement haut 2 portes battantes sur charnières 110°, équipées d'un profil pris de mains et une niche avec 1 étagère intermédiaire en partie basse. du meuble.
- Assemblages
 - Les pièces seront conçus de telle sorte à faciliter les approvisionnements et les assemblages et ajustements réalisés sur place.
- Caractéristiques dimensionnelles
 - Hors tout de la niche : Ht 220 à 240 / Lg 400 / Pf 50
 - Meuble de rangement bas 2 portes : Ht 90 / Lg 120
 - Meubles bas de tri HT 90 /lg 30
 - Meuble haut avec niche : Ht 100 / Lg 60
- Spécificités à prévoir :
 - Fond de meuble permettant la descente de câblages nécessaires aux alimentations électriques des PC à positionner avec le maître d'ouvrage.
 - Travaux d'éclairage
 - A partir d'une prise existante présente sur le pan de mur, créer un interrupteur (hauteur standard) sur un des retours de la niche qui allume/et éteint l'éclairage par applique fixée au support du fond en partie haute

Localisation à voir sur plans

CCTP	SPECIFICATION								Page 17/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

• 4.5 RANGEMENTS Placards avec étagère : CF « GUIDE des agencements sur mesures : CONFIGURATION 5 »

Usages :

Ce sont des meubles de rangements grandes hauteurs qui se positionnent sur les territoires d'équipes, permettant de faciliter les déambulations dans les étages afin de libérer les espaces de circulation. Ils sont appuyés sur cloisons mur porteur ou cloison mélaminée.

Constitution

- les armoires de rangements seront constituées de :
 - Module bas à portes coulissantes
 - Modules réhausses à portes coulissantes

Les ensembles seront assemblés entre eux sur site, selon implantations

- Carcasses réalisées en panneaux de contreplaqué peuplier finition teinté et vernis noir ou naturel (réhausses à niches) type Rubio ou équivalent.
Traitement des champs : tranches des panneaux contreplaqué apparents.
Ensemble sur socle et vérins de réglage pour une parfaite mise à niveau
- Portes cadre alu et panneaux de contreplaqué peuplier finition teinté et vernis noir ou naturel (réhausses à niches) type Rubio ou équivalent.
Traitement des champs : tranches des panneaux contreplaqué apparents.
- Montage sur rail alu partie haute et basse
- Serrure à barillet avec tringle pour fermeture haute et basse
- Poignées fil métal
- Tablettes métal pour les meubles fermés, sur taquets
Tablettes bois dito pour les réhausses à niches

Caractéristiques spécifiques :

Ensembles longueur 100

- Modules Bas à portes : RGT 10 B
 - Ht 154.5 / Lg 100 / Pf 50
 - 2 portes battantes 110°
 - 4 tablettes métal sur taquets
 - Serrure à barillet
- Module Réhausse à portes : REH 10 P
 - Ht 65.5 / Lg 100 / Pf 50
 - 2 portes battantes 110°
 - 1 tablette métal sur taquets
 - Serrure à barillet

CCTP	SPECIFICATION								Page 18/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

- Fileurs
 - Afin d'assurer une parfaite finition des liaisons entre bâtiment / rangements ou rangements / rangement, des fileurs démontables de même nature que les corps de rangements (Contreplaqué peupliers et finition vernis noir type Rubio ou équivalent) seront mis en œuvre et ajusté sur site.
 - Ht cm220 / Largeur variable : 10 à 60

Localisation : voir plan par niveau

4.6 Niche spécifique : CUISINE Salle de repos AILE D rdc . CF « GUIDE des agencements sur mesures : CONFIGURATION 6 »

Usages :

Niche spécifique cuisine à mettre en œuvre dans l'espace de convivialité d'un service, local fermé via une cloison vitrée toute hauteur

Constitution de l'ensemble

- 5 meubles bas : coffres à portes battantes avec profils prise de mains, posés sur vérins de réglage et plinthe rapportée
- Tablette sur taquets selon implantation au plan
- Plan de travail en résine de type Corian, Kerrock ou équivalent avec cuve rapportée prévue au présent lot, compris éléments de vidages. Perforation du plateau
- Crédence, compris 2 retours en panneau tripli de chêne avec application d'un vernis de protection contre les projections d'eau
- Rangement haut 5 niches
- Rangement supérieur 5 cases avec portes rabattantes
- De part et d'autre du meuble cuisine, étagères triangulaires avec 3 niveaux d'étagères fixes

HORS LOT

- Pour pose mitigeur à la charge du lot plomberie.

Caractéristiques particulières

- 1 Frigo intégrable sous plan de travail de type iQ500 SIEMENS KU15RADF0 ou équivalent
- 1 Lave-vaisselle intégrable type Siemens iQ700 SN87YX01CE ou équivalent

Pour chacun de ces équipements, une garantie, pièces, mains d'œuvre, déplacements de 2 ans minimum est demandée.

Caractéristiques dimensionnelles

Meuble cuisine

CCTP	SPECIFICATION								Page 19/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

- Lg hors tout : 300 cm
- Pf hors tout : 65 cm
- Ht hors tout : 230 cm

Etagères triangulaires (2 unités)

- à adapter selon espace existant de chaque coté de cet agencement.

Spécificité :

Travaux d'éclairage

A partir d'une prise existante présente sur le pan de mur, créer un interrupteur qui allume/et éteint l'éclairage par spot led

Prévoir l'intégration de l'interrupteur à 115 CM des spots leds dans les agencements partie haute.

Localisation AILE C rdc

4.7 Agencements spécifique pour la Salle du parlement et 2 salles des passerelles : CF « GUIDE des agencements sur mesures : CONFIGURATION 7 »

Prestations dans la salle du Parlement :

Habillage de salle et agencements complémentaires sur mesures en salle parlement

Constitution générale

- Etagère murale réalisée en panneaux contreplaqué peuplier finition teinté vernis naturel Rubio ou équivalent. Traitement des champs : tranches des panneaux contreplaqué apparents finement poncés pour éviter les éclis
- Habillage bois lamellé bois chêne ou bois reconstitué épaisseur 3cm en panneau 2m par 1m sur environ 8M2
- Meuble de rangement sous étagère avec 1 étagère intérieure et 2 portes battantes.
- Plan de travail + cuve à intégrer dans 1 des placards crée.

Localisation AILE D RDC

Prestations à mener dans les salles de réunion des passerelles (nombre2):

Habillage de salle uniquement

- Habillage bois lamellé bois chêne ou bois reconstitué épaisseur 3cm en panneau 2m par 1m sur environ 6M2 pour chaque salle

Localisation

2eme et 3 ème des passerelles

CCTP	SPECIFICATION								Page 20/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

• 4.8 OPTION 1 CLAUSTRAS - CF « GUIDE des agencements sur mesures : CONFIGURATION 8 »

Dispositif de séparations verticales des espaces de travail ou de circulations.

Usage :

L'option consiste à la fourniture et installation de claustras bois standardisée, disponible immédiatement sans adaptation spécifique (dite « sur étagère »), ayant les caractéristiques suivantes

Claustra 80 CM PAR 2M20à 2m40

Claustra 1M PAR 2M20 à 2m40

- Dimensions hors tout : Ht 240 / lg 180 / Pf entre 5 et 7 cm

Ces claustras permettent :

- Apport colorimétrique : matériaux
- Séparateurs d'espaces
- B arrière phonique

Constitution :

- Claustras panneau plein bois massif ajourés avec motif ep 70mm, finition vernis naturel, fixé entre sol et faux-plafonds dalles minérales, compris toutes suggestions de fixations et de reprises sur dalles béton. Dimensions hors tout environ Ht 220 à 240 / lg finie 180/ Pf 7
- Choix des claustras en amont avec maitre d'ouvrage.

• 4.9 OPTION 2: Habillage mural pour support écrans et range câbles CF « GUIDE des agencements sur mesures : CONFIGURATION 9 »

Usages :

Permet l'accrochage d'écran numérique jusqu'à 80 kg et la descente des câblages CFO et CFA quand il n'est pas possible de les intégrer dans le cloisonnement

CCTP	SPECIFICATION								Page 21/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

Constitution

- Une ossature primaire fixée solidement sur les supports muraux, sur laquelle se positionnent :
 - 1 panneau supérieur démontable fixé sur loqueteaux
 - 1 panneau démontable sur échelles destinés à recevoir les écrans + tablette
 - 1 panneau inférieur démontable sur loqueteaux

Caractéristique dimensionnelle

Ht : 220 à 240 cm

Lg : 100 cm

Pf Hors tout : 10 cm

Caractéristiques particulières

- Les sections des bois, les modes d'assemblages supporteront le poids des écrans : 80 kg
- Percements à 85cm du sol à l'axe du panneau médian destinés à recevoir 1 PC et 1 RJ 45 à intégrer dans le support.

Localisation sur plans

5 – VARIANTE

Le titulaire est tenu de respecter dans sa proposition faite sur la réalisation d'une variante sur une partie ou sur la totalité des ouvrages, les prestations demandées, et de mettre en œuvre les mêmes exigences techniques et fonctionnelles.

Concernant les finitions et l'application de vernis naturels décrits pour chaque ouvrage réalisé, la variante devra appliquer les mêmes prescriptions décrites aux chapitres précédents.

La qualité du bois sur-cyclé proposé en variante doit respecter à minima les mêmes exigences environnementales, notamment sur le redéploiement de pièce de bois pouvant par des micropolluant être un facteur polluant altérant la qualité de l'air.

Lors du procès-verbal d'admission (cf CCAP) une traçabilité des produits utilisés et des preuves d'absence de polluant seront demandées par le maître d'ouvrage.

Exception faite du bois exotique, proscrit pour cette variante, les essences spécifiques proposés dans la variante, ne pourront être proposés que si elles offrent les mêmes caractéristiques physiques de résistance aux chocs et de durabilité.

CCTP	SPECIFICATION								Page 22/22
	Projet	Bâtiment	Phase	Emetteur	Spéc.	Doc	Chrono.	Révision	
	CAMPUS2	Armorique	DCE	DREAL		CCTP		V2	

La provenance du bois de seconde vie ne doit pas engendrer des retards sur la livraison des ouvrages de chaque tranche.